

## TME PHARMA ANNONCE LE VIF SUCCÈS DE SON AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC DROITS PRÉFÉRENTIELS DE SOUSCRIPTION POUR UN MONTANT DE 2,7 MILLIONS D'EUROS

- L'opération a permis de lever un montant total de 2,7 millions d'euros et d'émettre 10,8 millions d'actions nouvelles.
- La demande importante principalement des actionnaires existants s'est élevée à 5 millions d'actions, ce qui représente un taux de souscription d'environ 47 %, le solde étant couvert par le groupe d'investisseurs garants.
- Ce financement prolonge la visibilité financière de février 2024 à mai 2024, au-delà du franchissement des étapes réglementaires clés.
- Une partie des fonds sera utilisée pour le rachat de près de la moitié de la dette convertible en circulation avec lock-up du solde jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2024

**Berlin, Allemagne, le 14 décembre 2023, 08h00 CET - TME Pharma N.V. (Euronext Growth Paris : ALTME)**, société de biotechnologie spécialisée dans le développement de nouvelles thérapies pour le traitement du cancer en ciblant le microenvironnement tumoral (TME), a annoncé aujourd'hui avoir réalisé avec succès son augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription par l'émission d'actions nouvelles assorties de bons de souscription d'actions pour un montant de 2,7 millions d'euros (« l'émission de droits »).

*« Nous sommes très reconnaissants envers tous nos investisseurs pour leur participation à cette nouvelle levée de fonds réussie pour TME Pharma, à laquelle j'ai également participé.<sup>1</sup> », a déclaré **Aram Mangasarian, PDG de TME Pharma.** « Nous remercions nos actionnaires existants, à qui nous avons offert la possibilité de minimiser leur dilution liée à cette levée de fonds via le mécanisme des droits de souscription préférentiels. Nous sommes ravis de leur participation significative qui constitue selon nous un signe de soutien fort à TME Pharma. Nous souhaitons également la bienvenue à nos nouveaux investisseurs qui nous rejoignent au début d'une période déterminante dans notre mission de développement de notre produit phare NOX-A12 dans le cancer du cerveau. Cet apport de capital offre une opportunité unique en permettant une flexibilité suffisante pour finaliser notre réunion de conseil formel avec la FDA sur les prochaines étapes cliniques et réglementaires pour NOX-A12 ainsi que pour déposer nos demandes d'IND et de voie réglementaire accélérée. Elle nous permet également d'intensifier la recherche de partenaires potentiels pour collaborer avec nous à la mise sur le marché de NOX-A12 de la manière la plus rapide et la plus efficace possible. »*

A l'issue de la période de souscription du 30 novembre au 11 décembre 2023, le total des ordres de souscription s'est élevé à 5 076 880 ABSA Y pour un montant de 1 269 220 €, soit un taux de

---

<sup>1</sup> M. Mangasarian a souscrit 160 000 actions et Warrants Y dans le cadre de l'opération comme communiqué dans le [formulaire de l'AFM](#).

souscription de 46.9 %. Les demandes à titre irréductible ont représenté 4 542 295 ABSA Y pour 1 135 573,75 €. Les demandes à titre réductible ont représenté 334 585 ABSA Y pour 83 646,25 €. Les souscriptions libres ont représenté 200 000 ABSA Y pour 50 000 €. Compte tenu du nombre d'ABSA Y souscrites à la fin de la période, la souscription de 1 437 162 €, correspondant à 5 748 648 ABSA Y, a été garantie par un groupe d'investisseurs néerlandais, conformément à leur engagement de porter l'augmentation de capital à un montant total de 2,7 millions d'euros de produit brut.

Le produit brut de l'augmentation de capital s'est élevé à 2,7 millions d'euros et a donné lieu à l'émission de 10 825 528 ABSA Y (contenant 10 825 528 actions nouvelles et 10 825 528 BSA Y) souscrites au prix de 0,25 €. Le règlement-livraison des actions nouvelles et des BSA Y attachés, ainsi que leur admission aux négociations sur Euronext Growth Paris, sont prévus le 18 décembre 2023. Les actions nouvelles seront cotées sur la même ligne de cotation que les actions existantes, sous le code ISIN NL0015000YE1, et les Bons de souscription Y seront cotés sur une ligne de cotation distincte sous le code ISIN NL0015001SS1. Les Bons de souscription Y ont une période d'échéance jusqu'au 16 février 2024, avec deux périodes d'exercice : du 10 janvier au 16 janvier 2024, et du 12 février au 16 février 2024. Chaque série de 5 Bons de souscription Y permet de souscrire à 2 ABSA Z (2 nouvelles actions avec 2 Bons de souscription Z attachés). Chaque série de 4 Bons de souscription Z permet de souscrire à 5 actions nouvelles avec un prix d'exercice de € 0,20 par Bon de souscription Z et une échéance au 30 juin 2025, avec une période d'exercice par trimestre. Pour plus de détails, voir [la page dédiée à l'augmentation de capital](#) de TME Pharma sur le site internet de la société.

Compte tenu du produit net de l'émission de droits et sur la base des projections budgétaires actuelles de la société, la visibilité de trésorerie de la société s'étend jusqu'en mai 2024. Le produit net de cette opération sera principalement utilisé pour :

- atteindre une plus grande maturité des données dans l'essai de phase 1/2 NOX-A12 GLORIA en cours dans le glioblastome et faire avancer les discussions avec la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis pour franchir les étapes réglementaires (environ 1/3 du produit).
- les besoins généraux de l'entreprise, y compris l'intensification des interactions avec les investisseurs et les partenaires industriels potentiels (environ 1/3 du produit)
- racheter 898 des 1 998 obligations convertibles en circulation précédemment émises dans le cadre d'un accord avec Atlas Special Opportunities et soumettre les obligations convertibles restantes à un lock-up jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2024 (environ 1/3 du produit).

Le tableau ci-dessous résume le potentiel de dilution maximum pour un investisseur qui n'a PAS participé à la transaction si tous les Bons de souscription Y et tous les Bons de souscription Z sont exercés, et à l'exclusion de toute dilution supplémentaire potentielle. Les actionnaires qui participent pleinement à la transaction, c'est-à-dire qui ont acheté les ABSA Y et qui exercent ensuite les Bons de souscription Y et Z, ne seront pas dilués par cette transaction.

Description	Actions à émettre	Total des actions en circulation	Dilution (max)	L'actionnaire commençant avec 1 % détiendrait alors
Émission d'ABSA Y dans le cadre de l'augmentation de capital (18 décembre 2023)	10,825,528	17,320,845	62.50%	0.38%
Exercice du bon de souscription Y (dernière date le 16 février 2024)	4,330,211	21,651,057	70.00%	0.30%
Exercice du bon de souscription Z (dernière date le 20 juin 2025)	5,412,764	27,063,821	76.00%	0.24%

Pour plus d'informations sur l'émission de droits, veuillez consulter [la section dédiée à l'émission de droits](#) sur le site web de *TME Pharma*.

**Pour plus d'informations, merci de contacter :**

**TME Pharma N.V.**

Aram Mangasarian, Ph.D., Président Directeur Général  
Tél. +49 (0) 30 726 247 0  
investors@tmepharma.com

**Relations avec les investisseurs et médias :**

**LifeSci Advisors**

Guillaume van Renterghem  
Tél. +41 (0) 76 735 01 31  
gvanrenterghem@lifesciadvisors.com

**NewCap**

Arthur Rouillé  
Tél. +33 (0) 1 44 71 00 15  
arouille@newcap.fr

## À propos de TME Pharma

*TME Pharma* est une société au stade clinique spécialisée dans le développement de nouvelles thérapies pour le traitement des cancers les plus agressifs. Le portefeuille de produits en oncologie développé par *TME Pharma* vise à agir sur le microenvironnement tumoral et le cycle immunitaire du cancer en brisant les barrières de protection de la tumeur contre le système immunitaire du patient et en bloquant la réparation tumorale. *TME Pharma* développe une approche unique, reposant sur la neutralisation de chimiokines spécifiques du microenvironnement tumoral, pouvant être utilisée en combinaison avec d'autres approches thérapeutiques afin d'affaiblir les défenses de la tumeur et renforcer l'effet du traitement. *TME Pharma* évalue actuellement son principal candidat médicament, le NOX-A12, au sein de l'essai clinique GLORIA, chez des patients atteints d'un cancer du cerveau récemment diagnostiqué et ne pouvant pas bénéficier cliniquement d'une chimiothérapie standard. Les données principales issues du traitement des trois cohortes de l'étude d'escalade de dose GLORIA, où NOX-A12 était associé à une radiothérapie, ont permis de mettre en évidence une réduction constante des tumeurs et des réponses tumorales avérées dans cette population de patients. Des bras d'expansion de l'étude GLORIA visent par ailleurs à évaluer la sécurité et l'efficacité de la combinaison du NOX-A12 avec d'autres traitements, pour lesquels les résultats intermédiaires de la triple combinaison de NOX-A12, de la radiothérapie et du bevacizumab suggèrent des réponses potentiellement plus fortes et plus pérennes, ainsi qu'une amélioration de la survie. L'association du NOX-A12 et de la radiothérapie a reçu le statut de médicament orphelin pour le traitement du glioblastome aux États-Unis et pour le traitement du gliome en Europe. En parallèle, *TME Pharma* a publié les données finales de son essai clinique évaluant l'association du NOX-A12 et du Keytruda®, montrant un profil de survie globale et de sécurité encourageant chez des patients atteints de cancer colorectal et pancréatique métastatique. Ces données ont été publiées dans le *Journal for ImmunoTherapy of Cancer* en octobre 2021. *TME Pharma* et MSD/Merck ont également initié leur deuxième collaboration clinique afin de mener une étude de phase 2, OPTIMUS, pour évaluer plus précisément la sécurité et l'efficacité de NOX-A12 en association avec le Keytruda® de Merck et deux régimes de chimiothérapie différents en traitement de deuxième ligne chez des patients atteints de cancer du pancréas métastatique. Le design de l'essai a été approuvé en France, en Espagne et aux États-Unis. Le deuxième candidat médicament de la société en phase clinique, le NOX-E36, vise à agir sur le système immunitaire inné. *TME Pharma* envisage de poursuivre le développement clinique de ce produit dans plusieurs indications de tumeurs solides. Plus d'informations sont disponibles sur : [www.tmepharma.com](http://www.tmepharma.com).

*TME Pharma*® et le logo de *TME Pharma* sont des marques déposées.

Keytruda® est une marque déposée de Merck Sharp & Dohme Corp.

Visitez les comptes [LinkedIn](#) et [Twitter](#) de *TME Pharma*.

## À propos de l'étude GLORIA

GLORIA (NCT04121455) est une étude d'escalade de dose de phase 1/2 menée par *TME Pharma* évaluant le NOX-A12 en association avec la radiothérapie, en traitement de première ligne chez des patients souffrant de glioblastome (cancer du cerveau), partiellement ou non-réséqué et présentant un promoteur MGMT non-méthylé (résistant aux chimiothérapies standards). GLORIA évalue par ailleurs, via trois bras de traitement additionnels distincts, la sécurité et l'efficacité de plusieurs schémas de combinaison du NOX-A12 : A) en combinaison avec la radiothérapie chez des patients

ayant subi une résection complète de la tumeur ; B) en combinaison avec la radiothérapie et le bevacizumab; et C) en combinaison avec la radiothérapie et le pembrolizumab.

### **À propos de l'étude OPTIMUS**

OPTIMUS (NCT04901741) est une étude de phase 2 ouverte, menée par *TME Pharma* et contenant deux bras de traitement pour l'évaluation du NOX-A12 en association avec le pembrolizumab et l'irinotecan nano-liposomal/5-FU/leucovorine ou la gemcitabine/nab-paclitaxel chez des patients atteints de cancer pancréatique métastatique à microsatellites stables.

### **Déclarations prospectives**

Toute traduction de communiqué de presse dans une autre langue que l'anglais est uniquement destinée à faciliter la compréhension du public non-anglophone. La société a tenté de fournir une traduction précise du texte original en anglais mais, en raison des nuances de traduction d'une langue à l'autre, de légères différences peuvent subsister. Ce communiqué comprend certaines informations qui contiennent des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives sont basées sur les prévisions actuelles de *TME Pharma* et sont soumises à des incertitudes, des risques et des hypothèses inhérents qui sont difficiles à prévoir. Les facteurs susceptibles d'entraîner des différences par rapport aux résultats actuels comprennent, sans s'y limiter, les risques inhérents au développement de médicaments oncologiques, notamment les essais cliniques, le calendrier et la capacité de *TME Pharma* à obtenir les autorisations réglementaires pour NOX-A12 ainsi que pour tout autre candidat médicament. *TME Pharma* ne prend aucun engagement quant à la mise à jour des informations et déclarations prospectives, qui ne représentent que l'état des choses le jour de la publication.